



Bagnolet, le 23 juin 2011

Mesdames, Messieurs les présidents de
ligue
Mesdames, Messieurs les CTS

N/Réf. : 2011.00592 – BD/CV

Madame, Monsieur,

Le comité directeur du 13 juin 2009 a mis en place le principe de licence double.

Ce principe se fonde sur :

- la possibilité pour un tireur isolé de participer au titre d'une équipe d'un autre club de sa ligue aux épreuves par équipes
- la possibilité de constituer des équipes de club de tireur appartenant à différents clubs d'une même ligue ou dont le club situé dans une autre ligue est distant de 25 kilomètres maximum à vol d'oiseau, du club d'accueil.

Pour la saison 2011-2012, le comité directeur du 19 mars 2011 a décidé d'ouvrir, ce processus à la catégorie « senior » en plus des catégories « cadets » et « juniors ».

Nous vous invitons à en faire une large diffusion auprès de vos clubs.
Cette modification apparaîtra dans le règlement sportif fédéral 2011-2012.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sportifs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupeyrat', is written over a blue horizontal line.

Bernard DUPEYRAT
Secrétaire général adjoint

NB : suite au championnat de France vétérans qui s'est déroulé à Souffelweyersheim, il est envisagé d'ouvrir cette licence double à la catégorie vétéran. Le projet sera soumis au comité directeur du 1^{er} octobre 2011